

## Extrait du registre des délibérations

Le 25 septembre 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Etaient présents :** • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC : Fabienne OUVRARD, Philippe BRUNO, Roger DEGAS • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • LABARDE : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • MARGAUX : Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Annette MAURIN

**Absents excusés :** Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Jean-Claude MARTIN, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Martine VALLIER, Jacques DELHOMME, Claude BERNIARD pouvoir à Gérard DUBO, Nathalie SCHYLER-SCHRODER pouvoir à Allan SICHEL, Christian DECAUDIN pouvoir à Josette JEGOU, Christian SAUVAGE pouvoir à Didier MAU, Pierre-Yves CHARRON, Christophe DEMILLY pouvoir à Annette MAURIN.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 28 • **Votants :** 36

**Secrétaire de séance :** Véronique SABACA

### 2014-2509-100 Convention d'échanges de données cadastrales avec l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

L'INAO effectue, dans le cadre de ses missions, le report sur cadastre et sous forme numérique, de la délimitation parcellaire pour ce qui concerne les Appellations d'Origine Contrôlées.

Il vous est proposé de mettre à disposition les données cadastrales de la CdC afin que les services de l'INAO établissent une cartographie à jour du fruit de leur travail.

L'objectif de cette convention est donc de favoriser l'échange de données entre l'INAO et la CdC.

Cet échange permettra à la CdC d'intégrer à son Système d'Information Géographique, les données fournies par l'INAO.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► Décide d'autoriser le Président à signer la convention avec l'INAO.

Pour copie conforme

Arsac, le 26 septembre 2014

Le Président,  
Siège  
à  
MARGALIX  
(33460)  
Gérard DUBO

